



# Protocole / Réunion de la commission de suivi

Demandée et obtenue par l'UNSA Police, s'est réunie ce jour, jeudi 25 janvier 2018, la commission de suivi du protocole, où seuls les signataires sont présents.

Les volumes d'avancement prévus dans le protocole sont confirmés en 2018, à savoir :

	Avant le protocole	Avec le protocole
Brigadier	1369	3871
Brigadier-chef	1030	1925
Major	500	962

Poursuite de la création des postes MEEEX et RULP:

	Avant le protocole	Avec le protocole
MEEEX	2000	2180
RULP	920	1106

*« L'UNSA Police prend positivement acte de l'application du protocole sur le volet de l'avancement, au bénéfice de l'ensemble des collègues. »*

**Philippe Capon**  
Secrétaire Général